

TéléNetCité: le Web au service des collectivités

Comment favoriser la vie démocratique locale? On connaissait les journaux locaux ou les chaînes de TV locales qui retransmettent par exemple les débats des conseils municipaux. Aujourd'hui, Internet devient aussi un support de communication avec le service TéléNetCité lancé par France Télécom.

Cette offre permet aux collectivités locales qui disposent d'un site Internet de mettre en ligne « *aisément et en toute autonomie* » des contenus multimédias (audio et vidéo) pour optimiser la communication avec leurs publics. Ainsi, elles peuvent stocker, éditer et mettre en ligne par exemple: la consultation sur des projets d'intérêt général, les délibérations du conseil municipal, l'ouverture des activités et du fonctionnement de la mairie aux citoyens, la mobilisation des citoyens sur des événements d'intérêts général, la retransmission de tous les temps forts de la vie locale etc. TéléNetCité est une solution clé en mains en mode ASP. Les contenus audio-vidéos sont édités en Streaming Rich Media (vidéo enrichie de contenus textes en continu). La commune gère l'ensemble des interfaces d'administration du service. La solution est déclinée en trois packs. Elle comprend l'hébergement sécurisé des contenus et des applicatifs et la solution de streaming avec le logiciel de rich media, e-Presentation, conçu et développé par France Télécom. Avec les outils intégrés sur l'interface et activés selon les besoins, les internautes peuvent réagir, soit par mail, soit sur un forum dédié, et s'entretenir directement avec les intervenants (élus, administratifs, citoyens). La solution peut être mise en place dans un délai de 15 jours maximum entre la prise de commande et la fourniture des codes d'accès à la commune. Ce genre d'outil permet l'essor de la démocratie locale, ce qui est une bonne chose. Mais il est réservé aux communes disposant de l'Internet haut débit. Comme à Vandoeuvre (54), première ville à avoir expérimenté ce service permettant de diffuser en temps réel sur internet le contenu des événements municipaux majeurs.